

A Bruxelles, 65 % des chômeurs n'ont pas fini les secondaires

■ Le Syndicat neutre pour indépendants réclame plus de formation sur le lieu de travail.

La Région bruxelloise se distingue du reste du pays par des chiffres particulièrement mauvais en matière de chômage. Selon une étude réalisée par le SNI (Syndicat neutre pour indépendants), en Région bruxelloise, 65 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire.

En Flandre, ce taux est de 46 %, tandis qu'en Wallonie, il est de 44 %. Ces données ont été établies par une étude réalisée par le SNI sur la base des statistiques officielles (octobre 2016) des organismes en charge de l'Emploi dans les trois Régions du Royaume (Forem, Actiris et VDAB). La situation bruxelloise "s'explique en partie par le nombre d'étrangers – dont le diplôme n'est pas reconnu dans notre pays – à Bruxelles", analyse le SNI.

En outre, depuis 2010, le chômage des personnes peu qualifiées a baissé en Wallonie et en Flandre mais a stagné à Bruxelles. "Ces cinq dernières années, le nombre de demandeurs d'emploi ayant peu de qualifications a diminué de 8 % en Wallonie et de 5 % en Flandre. Par contre, leur nombre n'a pas diminué en Région bruxelloise", note encore le Syndicat neutre pour indépendants.

Il y a donc quelque chose à faire

dans la Région-Capitale : "Les trois Régions doivent investir davantage dans les formations et stages sur le lieu de travail, affirme Christine Mattheeuws, présidente du SNI. La Flandre et la Wallonie appliquent déjà cette méthode, mais Bruxelles est à la traîne."

Reconnaître les compétences

Pourquoi agir sur ce point en particulier? Car l'expérience acquise est souvent plus importante qu'un diplôme, constate le SNI. "Il ressort d'une étude conjointe effectuée par le VDAB (l'organisme flamand pour l'emploi, Ndlr) et le SNI, que la mentalité et la volonté de travailler sont prioritaires lors d'un engagement. Vient ensuite l'expérience et, pour finir, les qualifications."

Le SNI estime que la "validation des compétences" est la bonne voie à suivre pour régler la question du faible taux d'emploi des personnes sans diplôme secondaire. La "validation des compétences" consiste à reconnaître officiellement des compétences professionnelles sur la base de la pratique d'un métier. Ainsi, une personne qui exerce un métier mais ne dispose pas du titre scolaire correspondant peut obtenir un titre de compétences reconnu.

Ce principe existe déjà dans les trois Régions. La Wallonie se distingue puisque 1 300 titres de compétence y ont été délivrés en moyenne annuellement sur les trois dernières années. La Flandre n'en a délivré que 865 en 2015.

1300

TITRES
DE COMPÉTENCES
PAR AN

La Wallonie octroie chaque année bien plus de "diplômes" liés à l'expérience professionnelle que ne le fait la Flandre.